

Tuer un fœtus en battant sa femme ? Les peines seront doublées

VIOLENCE INTRAFAMILIALE

La députée Vanessa Matz (Les Engagés) dépose une proposition de loi.

Un procès débutera en octobre à Charleroi. *La DH* vous en parlait dans son édition du 15 mars 2021. Un homme sera jugé pour simples coups et blessures volontaires avec la circonstance aggravante que l'infraction a été commise, par le compagnon, envers une personne vulnérable en raison d'un état de grossesse. Sa compagne était enceinte de huit mois. L'enfant est mort in utero. La maman s'est

battue pour que l'homicide, l'infanticide dans ce cas, soit reconnu. En vain... Dans le ventre, un enfant n'a pas de personnalité juridique. Pour qu'un enfant soit protégé pénalement, il doit être né, vivant et respirant.

En Belgique, la donne devrait toutefois changer. La députée fédérale Vanessa Matz (Les Engagés) dépose une proposition de loi afin de prévoir une circonstance aggravante aux faits de coups et blessures

portés à une femme enceinte ayant entraîné la perte de l'embryon ou du fœtus lorsque les coups se déroulent dans un contexte de violences intrafamiliales.

Jusqu'ici, les coups et blessures engendraient déjà une peine doublée lorsque l'auteur était un (ex)-conjoint ou compagnon. De façon générale, lorsqu'il y a violence intrafamiliale en fait.

Ici, la députée propose de les dédoubler une nouvelle fois lorsqu'il y a mort du fœtus. *“Le traumatisme et la douleur ressentis par la mère sont à ce point importants qu'il faut dès lors prévoir une peine*

en conséquence de cette souffrance vécue et de la volonté éventuellement préméditée de nuire de la part de l'auteur des faits”, exprime-t-elle.

Dans un premier temps, Vanessa Matz a été tentée par une requalification en infanticide, homicide volontaire ou pas. *“Après étude, ce n'était juridiquement pas envisageable. C'était trop complexe. Octroyer à un fœtus un statut de personne légale, c'est aussi lui ouvrir des droits, des droits patrimoniaux ou aux allocations familiales par exemple.”* En outre, des blocages philosophiques risquaient bien d'intervenir entre les partis qui

peinent à admettre qu'un fœtus est déjà une personne.

Sébastien Ponciau



■ Vanessa Matz (Les Engagés).